



Manifestations des agriculteurs et taxis

Point sur la situation à 16h45

En raison des manifestations des agriculteurs et des taxis, des perturbations sont toujours en cours sur les routes des Bouches-du-Rhône.

Les agriculteurs rassemblés sur le Vieux-Port au niveau de l'Ombrière quittent les lieux et partent en direction de l'autoroute A7, A51, et D6. Il est conseillé d'éviter ces secteurs.

Barrage filtrant à Fos-sur-Mer : la circulation reste difficile sur la N568 au niveau du rond-point de la Fossette dans les deux sens de circulation. Il est conseillé :

- Pour rejoindre Marseille, de rester sur le réseau autoroutier de l'A 54 puis de l'A7,
- Pour les usagers souhaitant rejoindre la zone portuaire de Fos-sur-Mer, d'éviter d'emprunter la RN 568. Depuis l'A54, sortir à Grans – Eyguières (sortie n°13) – rester sur la RN 569 en direction de Miramas puis rejoindre la route du Guignonnet pour emprunter la route portuaire RP544 – sortir en direction de La feuillane – continuer sur la RP 542 pour rejoindre la route D268.

Le barrage filtrant au rond-point des Lavandes à l'aéroport Marseille-Provence a un fort impact sur la circulation au niveau de la D20 dans les deux sens de circulation à proximité de l'aéroport.

Aussi, des barrages filtrants sont en cours au niveau du dépose-minute de la gare Saint-Charles à Marseille, et à la gare TGV d'Aix-en-Provence.

Il est recommandé d'éviter également le secteur Mucem.

Le préfet des Bouches-du-Rhône invite les usagers à :

- Anticiper leurs déplacements,
- Éviter les secteurs ci-dessus,
- Rester prudents à l'approche des points de congestion.

Les services de l'État, les forces de sécurité intérieure et les gestionnaires routiers sont mobilisés sur le terrain pour sécuriser les abords de ces points de congestion.

Restez informés de l'évolution de la situation sur France Bleu, radio Vinci, les réseaux sociaux du préfet des Bouches-du-Rhône (X, Facebook, Instagram) et le site internet de la préfecture.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

